

RAPPORT de la commission permanente
des finances chargée d'étudier les comptes
communaux de l'année 2017

Vallorbe, le 14 mai 2018

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange, Olivier Ponnaz et Stéphane Truan s'est réunie le 14 mai 2018 pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les réponses et explications claires et précises données sur les comptes communaux. Le document est comme toujours très bien détaillé, toutes les modifications importantes sont clairement expliquées.

Après amortissements et dotations aux provisions, le résultat final des comptes est le suivant :

	Comptes 2017	Budget 2017	Différence
Total des revenus	CHF 19'699'068.65	CHF 17'841'900.00	CHF 1'857'168.65
Total des charges	CHF 19'653'383.92	CHF 17'813'000.00	CHF 1'840'383.92
Excédent de recettes	CHF 45'684.73	CHF 28'900.00	CHF 16'784.73

La différence ci-dessus entre les comptes 2017 et le budget 2017 provient principalement d'une estimation très prudente des revenus et charges lors de l'établissement du budget.

Revenus – écarts significatifs au budget

Impôts	+CHF 709'000.00
Revenus du patrimoine (ventes de parcelles, Simplon 255', Scierie 171')	+CHF 505'000.00
Participations, remboursements de collectivités publiques	+CHF 459'000.00
(retour péréquation et dépenses thématiques)	
	+CHF 1'673'000.00

Charges – écarts significatifs au budget

Autorité et personnel	+CHF	45'000.00
Intérêts passifs	- CHF	25'000.00
Biens, services, marchandises	- CHF	82'000.00
Remboursements et participations à des collectivités publiques	- CHF	117'000.00
Aides et subventions	- CHF	<u>171'000.00</u>
	- CHF	350'000.00

La marge d'autofinancement dégagée pour l'exercice 2017 s'élève à CHF 3'343'777.17 (17.12%) contre CHF 3'611'242.27 (18.31%) en 2016, soit une diminution de CHF 267'465.10.

Cette diminution provient essentiellement :

- De la baisse d'impôt de 1 point entrée en vigueur en 2017. (1 point impôt = CHF 86'000.00 env. + effet péréquation env. CHF 40'000.00, soit impact de CHF 126'000.00)
- Egalement des ventes de terrain légèrement en baisse et un effet de la conjoncture.

Pour rappel, la marge d'autofinancement prévue selon la planification financière de début de législature est de CHF 3'500'000.00 par année pour les 5 ans de la législature. Questionnée par la COFIN, la Municipalité n'a pas d'inquiétude quant à la marge brute de cette année légèrement en baisse par rapport à la prévision. La tendance pour l'année 2018 se profile en phase avec les prédictions.

Politique d'emprunt :

La Municipalité travaille avec un courtier pour tout ce qui touche aux emprunts courts termes. Elle fait des appels d'offres avec les établissements de la place et via leur courtier pour les emprunts à long terme. Les établissements locaux sont favorisés pour autant que l'écart ne soit pas supérieur à 10-15 points de base. La gestion des liquidités reste inchangée (quota court et long terme). La COFIN relève la bonne gestion des liquidités communales.

Politique d'amortissements extraordinaires :

Aucun amortissement extraordinaire n'est effectué sur les objets ayant un impact sur la péréquation. Lors de la réflexion, les objets dont un projet est à venir sont amortis en priorité dans la mesure du possible.

Compte 313 : Gravière

Forte augmentation des remblais déposés à la gravière. Remblais provenant principalement de chantiers locaux. A noter la modification de facturation de la taxe qui s'effectue maintenant au poids et plus sur celui du volume.

Compte 320.4355.1 : Vente de bois de service

Forte diminution des revenus de ventes de bois en raison d'une reprise du marché plus faible qu'annoncée. De plus, le bois coupé pour la charpente de la patinoire est resté stocké dans le virage de la Vallée et sera encaissé sur 2018. Environ CHF 115'000.00.

Compte 660 : Protection civile

Au vu de la nouvelle organisation des frais supplémentaires ne sont pas exclus, la gestion n'est plus maîtrisée par la Commune. La Municipalité aura un suivi très serré et la COFIN sera très attentive au développement de ce poste.

Compte 710 : Service social

La facture sociale est légèrement inférieure à 2016 (-CHF 131'707.00) et les participations aux différentes associations se sont avérées moins importantes que prévues. A noter que les services UAPE sont largement fréquentés voir certains jours sur liste d'attente.

Endettement communal

L'endettement communal se situe à CHF 32'796'507.60 au 31.12 2017.

CHF 8'000'000.00 sont contractés sur le marché court terme

CHF 20'275'000.00 ont une échéance de taux qui intervient dans un horizon long terme

CHF 3'500'000.00 ont une échéance de taux à moyen terme

CHF 1'021'507.60 sont des engagements sans intérêts (LIM)

Cautionnements : CHF 4'971'684.00 dont CHF 3'881'114.00 pour l'AscoVaBaNo

Pour rappel le plafond d'endettement est fixé à CHF 43'000'000.00 pour la législature et le plafond de cautionnement à CHF 8'000'000.00. Ces derniers sont largement respectés s'agissant du début de la législature.

Divers

Les investissements planifiés sur 2017 n'ont pas tous été réalisés. En effet, pour différentes raisons (délai de réponse de l'Etat, attente autres instances...) certains projets ont été reportés. Tels que giratoire du creux, captage des Revinnoz, Piscine, Plan général d'affectation, Rue du Mont d'Or – mise en séparatif, Grandes Forges. Sur les CHF 2'302'000.00 prévus, le 80% environ n'a pas pu être réalisé.

La COFIN tient à relever les investissements nombreux et importants qui ont été réalisés ou sont en cours et qui apportent une plus value importante à notre commune.

Pour terminer, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2017
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

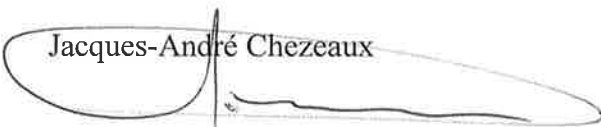
1. Les comptes communaux pour l'exercice 2017 sont acceptés tels que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2017.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur :

Lorianne Foretay

